

Contrat d'engagements Pommes-Poires 2026/2027 par l'AMAP

Adhérent(s)

Nom :

Adresse :

Mail :

Tél. :

Producteur :

Les Vergers des Coudrayes

Production fruitière

110 route royale

78580 Les Alluets-le-roi

Référente contrat : Muriel PARISSIER 06 78 42 38 93

Engagements de l'adhérent :

- pré-financer la production,
- assurer au moins une permanence de distribution et se rendre au moins une fois sur l'exploitation pendant la saison d'engagement,
- gérer son panier (partage éventuel de son contenu, les retards et absences aux distributions)

Engagement de l'arboriculteur partenaire :

- les fruits livrés sont certifiés bio,
- livrer des produits de qualité et frais de son exploitation,
- être transparent sur le mode de fixation du prix et ses méthodes de travail.

Les signataires du présent contrat s'engagent pour 10 distributions de pommes et poires :

2026 : **08/10 – 22/10 – 05/11 – 19/11 – 03/12 – 17/12** 2027 : **14/01 – 28/01 – 11/02 – 25/02**

Constitution du panier de fruits, distribution et paiements

Les prix des paniers sont basés sur 1 kilo de pommes à 3.90€ et 1 kilo de poires à 4.90€.

Deux moyens de paiement possibles :

Possibilité de payer en plusieurs fois par chèques à l'ordre de « [Vergers des Coudrayes](#) ».

Sinon par virement, avec obligation de préciser le [nom de l'Amap, nom de l'adhérent/e, PP2026](#).

Merci de nous préciser le moyen de paiement choisi par votre Amap.

Le présent contrat est passé pour la fourniture à l'adhérent de pommes et poires. L'adhérent peut souscrire pour un ou plusieurs des paniers suivants :

Désignation	Prix unitaire	Prix panier	Nbre paniers	S/TOTAL
LE PANIER - 10 distributions : 5kg pommes-poire (3,5 kg de 2 variétés de pommes et 1,5 kg de poires)	21,00€	210,00€		
LE DEMI-PANIER - 10 distributions : 2,5kg pommes-poire (1,75 kg de 2 variétés de pommes et 0,75 kg de poires)	10,50€	105,00€		
			TOTAL	

Les distributions auront lieu au Club House du Gymnase Wagner les jeudis , entre 18 h et 19H15

Ce contrat est élaboré pour une période de 5 mois.

En cas de situation exceptionnelle (catastrophe climatique, etc.), les conditions d'application de ce contrat pourront être revues lors d'une réunion spécifique à cette situation réunissant les adhérents et l'agriculteur partenaire. Ce contrat sera conservé au siège de l'association. Une copie pourra être délivrée sur demande.

Fait en **1 exemplaire**, le ____ / ____ / 2026

à _____

Nom, prénom, signature de l'adhérent	Nom, prénom et signature de l'agriculteur
	